

**La RECHERCHE crée le PRODUIT
Le PRODUIT crée l'EMPLOI**

Le projet du Gouvernement, de Novembre 2006, de créer un **bouclier social** pour les TPE (Très Petites Entreprises) est une **avancée économique et sociale révolutionnaire pour la France**.

C'est la première fois qu'on ose s'attaquer au dogme intouchable des charges sociales appliquées sur les seuls salaires, et qu'on envisage de mesurer les charges sociales en fonction du Chiffre d'Affaires. Et pourtant :

La majorité des ratios financiers sont exprimés en % du Chiffre d'Affaires :

- le bénéfice net,
- le résultat courant et le bénéfice d'exploitation,
- la R & D (recherche et développement),
- les investissements,
- la MBA (marge brute d'autofinancement)
- l'exportation,
- les royalties des brevets et know-how,
- les statistiques de marché...
- toutes les entreprises sont classées mondialement en fonction de leur Chiffre d'Affaires (C.A.)

Le Chiffre d'Affaires sert de base aux contrats et relations commerciales :

- les royalties versées au siège social des hypermarchés et grands groupes,
- la participation aux frais de publicité,
- la rétribution de nombreux commerciaux calculée en % du Chiffre d'Affaires,
- les ristournes de fournisseurs, marges arrière,
- les contrats annuels de vente,
- les coûts de location des boutiques des galeries marchandes (pharmacie, vêtements)
- on ne peut pas tricher sur la facturation en France et le Chiffre d'Affaires de produits importés, alors qu'on peut tricher sur les bénéfices de produits importés et la Valeur Ajoutée par transfert sur des sociétés "off-shore",
- c'est par l'ampleur de leur Chiffre d'Affaires, et donc de leur trésorerie, que la plupart des grands groupes mondiaux gagnent beaucoup plus d'argent en plaçant leur trésorerie sur les marchés boursiers mondiaux, qu'avec leur production propre.

Mais jamais les charges sociales n'ont été exprimées en % du Chiffre d'Affaires

Le projet révolutionnaire de Novembre 2006 prévoit que les charges sociales uniques des TPE (Très Petites Entreprises) seraient calculées sur la base de 13 et 14 % de leur Chiffre d'Affaires, ce qui est beaucoup trop, comparé à la grande distribution importatrice. Pour être équitable, le pourcentage payé par l'artisanat ne devrait pas excéder 7 %.

Je considère cette décision sociale et fiscale de Novembre 2006, bien que symbolique, comme la plus importante prise depuis des années, car si cette révolution des prélèvements sociaux était appliquée aux salaires des activités de recherche, la France retrouverait son plein emploi industriel et de services, et une balance extérieure positive.

Il y a plus de 20 ans que je défends ce type de prélèvement social appliqué au chiffre d'affaires :

***Plus on fait de chiffre d'affaires, plus on paie
Plus on emploie, moins on paie***

(ma première étude "L'avortement industriel" (1986), le "Quotient aménagement et développement – Q.a.d." (1993), le "Coefficient Emploi Activité" C.E.A. (2005), etc
Voir mon **site Internet : amik-farm.com**.

Aujourd'hui, un centre de recherche paie plus de 15 % de son Chiffre d'Affaires en charges sociales, alors que les importateurs GMS et Internet paient moins de 3 % et que l'artisanat et l'industrie paient environ 10 %.

Un produit fabriqué en France crée de l'emploi dans la recherche – la fabrication – la distribution – l'exportation, mais une telle activité comporte énormément de risques sociaux, fiscaux, financiers et juridiques.

Un produit importé ne comporte qu'un seul risque : la distribution, et est protégé par les lois de 1996.

Un deuxième projet gouvernemental intéressant est en cours de discussion à propos de la TACA : Taxe d'Aide au Commerce et à l'Artisanat. Il prévoit d'indexer cette taxe en fonction du Chiffre d'Affaires réalisé par m² de surface commerciale.

Les **grandes causes du chômage**, donc du **malaise social** et du **déficit** de la France, sont connues ; elles sont d'abord et surtout d'**origine fiscale réglementaire française** et pas dues à la mondialisation et à l'Euro fort:

- ① La **suppression de la super patente** (1962) qui permet aujourd'hui à une moyenne ou grande surface à dominante alimentaire de couvrir la totalité des commerces sans taxe spéciale : de l'alimentaire aux vêtements, à la bijouterie, l'électroménager, les voyages, jusqu'aux automobiles Alors que les lois commerciales de 1996 interdisent par exemple à un concessionnaire automobile de vendre, dans sa surface, autre chose que des automobiles.....
- ② La **suppression de la patente et son remplacement par la Taxe Professionnelle** (1975), **erreur fiscale historique**, qui taxe l'emploi et l'investissement, donc la Valeur Ajoutée vraie, et fait le lit des délocalisateurs et des importateurs.
- ③ Les **lois sur le commerce de 1996** qui, à part dans la boulangerie, n'ont créé que des nombreux clausus, des monopoles particulièrement en milieu rural, sans création nette d'emplois. Les monopoles ont toujours amené des produits chers et créé du chômage. Ce ne sont pas les m² commerciaux qu'il faut réglementer, mais seulement taxer les m² socialement, progressivement et faire en sorte que les grandes centrales d'achats importatrices paient du social. "**Laissons le commerce vivre**" et la liberté d'installation. **Pour défendre le petit commerce de proximité et de centre ville, il suffit de le détaxer.** Cependant, n'oublions pas deux aspects positifs : après la liberté des prix de 1978, le développement de la grande distribution nous a fait gagner la bataille contre l'inflation.
- ④ Les **aides ciblées seulement sur les bas salaires**, qui détaxent la main d'œuvre de l'importation et de la grande distribution, et augmentent le déficit de la France de plus de 10 milliards d'€ par an, et pénalisent aussi l'emploi dans la recherche, l'industrie, l'exportation et les services qui restent surtaxés.
- ⑤ **Les projets de taxation de la Valeur Ajoutée vraie** qui, dans la recherche et l'industrie représente plus de 50 % de salaires et charges sociales.
- ⑥ **Il n'y a aucune politique spécifique aux PME (10 à 2000 personnes)**, seules créatrices d'emplois avec l'artisanat, comme cela existe aux USA avec **le Small Business Act (SBA)** du Président EISENHOWER. Les PME industrielles américaines, allemandes, japonaises représentent 40 % du total des entreprises. En France, les PME industrielles sont en dessous de 15 % du total, car surtaxées socialement par rapport à la grande distribution importatrice.

Les élections de 2007 pour la Présidence de la République et les Législatives devraient permettre d'aborder enfin une **vraie réforme fiscale et sociale qui fixerait un plancher et un plafond du social payé par chaque entreprise en fonction du Chiffre d'Affaires.**

Ce critère n'est en aucun cas une TVA ou une taxe nouvelle et cumulative, ce n'est **qu'une mesure équitable pour relancer la recherche et l'emploi** et surtout sans revenir aux protections douanières périmées.

Gérard QUEVEAU, PDG Groupe Henri HEULIEZ